

Convention Cultures du Cœur/Ligue de l'Enseignement

Préambule :

L'association **Cultures du Cœur** a pour vocation de participer à la lutte contre l'exclusion en œuvrant pour l'accès à la culture de toutes les personnes en situation de précarité.

Elle s'adresse à tous les publics exclus de la culture, que ce soit pour des raisons économiques et/ou sociales. Les personnes concernées par l'action de Culture du Cœur peuvent être désocialisées ou en difficulté, vivre une situation précaire, voire d'urgence ou être en phase d'insertion et d'intégration.

Pour servir cet objectif, Culture du Cœur sollicite des structures culturelles afin qu'elles s'engagent à ouvrir leurs portes aux personnes défavorisées en mettant à disposition des invitations et en proposant des visites et des ateliers spécifiques.

De son côté, **La Ligue de l'Enseignement**, Mouvement laïque d'éducation populaire et mouvement complémentaire de l'école agit dans le domaine culturel dans une volonté de permettre l'accès de tous à la culture et aux arts. Elle accompagne et fédère de nombreuses associations œuvrant dans le domaine de l'insertion de personnes en difficulté, notamment au sein d'actions culturelles ou artistiques.

En conséquence, afin d'agir au mieux pour l'accès de tous à la culture, **Cultures du Cœur** et **La Ligue de l'Enseignement** décident d'agir ensemble sur les axes suivants :

1) Une politique d'information mutuelle

Dans une volonté d'une meilleure connaissance entre les deux réseaux, il est décidé - de présenter l'action des deux associations sur les outils médiatiques de chacun (internet, journaux...).

- D'assurer la visibilité de ce conventionnement et des actions qui en découleront lors de temps nationaux, comme le festival « Souffleur d'art (l'art dans l'insertion) » organisé par la fédération de la ligue de l'enseignement 78.
- de rechercher des liens entre les différents outils Internet des fédérations tant au niveau national qu'au niveau local.

2) Une politique commune de création d'associations départementales et régionales Cultures du Cœur

La ligue de l'enseignement s'engage à accompagner le développement des associations Culture du Cœur dans les départements où elles ne sont pas encore implantées. A cet effet, la ligue de l'enseignement s'engage à :

- Accompagner et mobiliser ses fédérations départementales déjà engagées sur des actions liées à la lutte contre les exclusions ainsi que leurs réseaux associatifs affiliés dans la création d'associations Culture du Cœur

- mener deux opérations pilotes conduites par la ligue de l'enseignement en région Auvergne et Franche-Comté au cours de l'année 2005.

L'association nationale de Culture du Cœur s'engage à :

- assurer la formation des permanents des associations départementales Cultures du Cœur créées en lien avec la ligue de l'enseignement
- les accompagner dans leur recherche de financements tant locaux que nationaux
- mettre à leur service les outils informatiques de l'association nationale Culture du Cœur.

Les associations départementales ou régionales « Cultures du Cœur » créées sur l'initiative de la ligue de l'enseignement pourront s'affilier à la ligue de l'enseignement.

Elles signeront une convention de partenariat avec la Fédération Départementale ou l'Union Régionale locale de la ligue de l'enseignement. Cette convention de partenariat précisera les engagements de chacun et les axes communs de développement.

Il sera mis en place un comité de pilotage regroupant des représentants de Cultures du Cœur, du centre confédéral de la ligue de l'enseignement et des unions régionales des deux régions pilotes. Ce comité de pilotage qui se réunira deux fois par an aura pour fonction d'évaluer la mise en œuvre de cette convention et d'imaginer ses prolongements.

3) Une politique de rapprochement des réseaux de diffusion de la ligue de l'enseignement et les associations départementales Culture du Cœur.

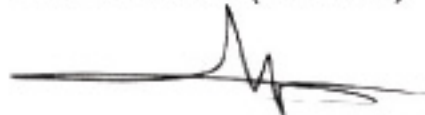
Les réseaux de diffusion de spectacle vivant et de cinéma de la Ligue de l'Enseignement sont aujourd'hui des acteurs culturels reconnus de la diffusion artistique sur les territoires.

Le centre confédéral de la ligue de l'enseignement encouragera ses réseaux à s'inscrire comme partenaires culturels des associations départementales Culture du Cœur déjà existantes ou celles créées dans le cadre de ce conventionnement.

De même, les fédérations départementales et/ou les unions régionales de la ligue de l'enseignement favoriseront l'accueil des publics concernés par l'activité des associations Cultures du Cœur au sein de leurs actions de Pratiques Artistiques en Amateur qu'elles développent localement.

Fait à Paris, le 3 mars 2005

Pour Cultures du Cœur
Michel Bernard (Président)



Pour la ligue de l'enseignement
Jean-Marc Roirant (Secrétaire
Général)

